

# Procès verbal des délibérations du Conseil Municipal de Saint-Paul-en-Chablais

## Réunion du jeudi 12 janvier 2012

*Lieu* : Mairie de Saint-Paul-en-Chablais  
*Date* : le jeudi 12 janvier 2012  
*Date de convocation* : le 06 décembre 2012  
*Président de séance* : Bruno GILLET, Maire  
*Secrétaire de séance* : Bertrand BECHET

**Présents (17)** : Bruno GILLET, Max MICHOD, Gérard VEZIN, Jean-François LACROIX, Roger SERVOZ, Marie-Claire DUCRET, Gilbert DUFOR, Marie-Françoise PAUTHIER, Jean-François JACQUIER, Nicole BESSON, André CHEVALLAY, Bertrand BECHET, Isabelle BLANC, Philippe GILLET, René DELAJOUX, Marie-Noëlle DIZIERE, Vincent PAUTHIER Conseillers Municipaux.

**Pouvoir (0)** :

**Absents excusés (2)** : Marc MEUNIER, Sylvie KEO, Conseillers Municipaux.

Bruno GILLET accueille les membres du Conseil Municipal, remercie le public présent de leur présence et présente l'ordre du jour de la réunion.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
ACCEPTE le compte rendu du 15 décembre 2011.**

## I – Intervention de l'association Balades Acoustiques : Bilan 2011 et perspectives 2012.

M. le Maire remercie chaleureusement les membres du Bureau de l'association « Balades Acoustiques » qui se sont déplacés en nombre pour présenter au Conseil Municipal l'activité de l'association.

Cette dernière remercie le Conseil Municipal de lui avoir alloué la somme de 5 000 € de subvention sur l'année 2011 et réalise un bilan de la journée de balade et de la soirée de Gala réalisés en 2011.

Les balades se sont déroulées sur 1 journée : 10 groupes de balades avec 200 personnes (20 pour 1 accompagnateur).

Nouveauté 2011 : une balade organisée pour les enfants (7-12 ans) – très appréciée et une accessibilité des balades et concerts aux personnes à mobilité réduite.

- 5 groupes dans des lieux insolites
- Une soirée de Gala au lac de la Beunaz avec les classes chantantes et un trio de Jazz avec 700 entrées.

### **Perspectives 2012 :**

Organiser la manifestation sur 2 jours.

Date : 30 juin pour avoir encore les classes chantantes avant le départ en vacances.

Balades : varier les parcours avec 2 secteurs :

- Benand – Thollon / Lugrin / Bernex / St Paul
- Secteur Ouest : Vinzier / Larringes / Neuvécelle / St Paul

Les balades doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite et se faire sur plusieurs communes compte tenu du financement obtenu par l'association durant 3 ans par le Conseil Régional.

L'association constate que le secteur du Lac de la Beunaz n'est pas forcément le plus adapté pour la réalisation des soirées de Gala, cela pour plusieurs raisons : Configuration des lieux et sécurité, le fait que la plage soit en DSP...

Par contre, un des éléments très facilitant est que le secteur est clos et cela permet de bien gérer les entrées.

Un autre lieu, largement validé par les membres de l'association comme du Conseil Municipal serait sous la Mairie pour la réalisation des soirées de gala.

→ La faisabilité doit réellement être étudiée mais cet emplacement de choix fait l'unanimité des personnes présentes et permettrait d'organiser la buvette sur la place.

Des points à étudier : la gestion des entrées et la fermeture du lieu de concert, l'autorisation pour organiser l'évènement sur terrain privé, les nuisances en centre village...

L'objectif de l'association sur la saison 2012 serait d'accueillir au moins 1 000 personnes sur chaque soirée de gala.

L'association a, jusque-là, une possibilité de repli pour les soirées de gala à la Cité de l'eau en cas de mauvais temps. Elle demande au Conseil s'il serait possible de solliciter la CCPE pour avoir accès au nouveau Gymnase en installant des tapis prêtés par la Cité de l'eau afin de ne pas endommager les sols.

L'association rappelle son objectif de ne pas se transformer en association professionnelle et de n'être composée que de bénévoles. Son président rappelle leur attachement à être une association de Saint-Paul et de participer à la vie du village à travers les différentes manifestations de la commune.

« Balades Acoustiques » renouvelle une demande de subvention au niveau de celle attribuée sur 2011, soit de 5 000 € pour 2012.

Après un échange entre les membres du conseil municipal et les membres de l'association, M. le Maire remercie l'association Balades acoustiques pour leur présentation, leur projet ambitieux et leur souhaite pleine réussite en rappelant les objectifs fixés en ce qui concerne le nombre de participants de Saint Paul qui doit être grandissant, l'image de la commune, la mise en valeur de l'environnement.

## II – Organisation des commissions.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'après 4 ans de mandat certains gros dossiers comme le PLU, la traversée de Poëse sont en passe d'être clos et l'organisation des commissions est parfois inadaptées au travail à mettre en œuvre.

Cette modification aurait pour objectifs : la réorganisation de certaines commissions, l'ouverture de nouvelles ainsi que la prise en compte des modifications de l'engagement de certains conseillers.

Concernant la **commission travaux**, il s'avère qu'en l'état elle semble peut-être trop « lourde » regroupant de nombreux thèmes, elle pourrait être réorganisée avec la commission environnement.

Proposition à discuter : 2 groupes de travail

1. Voiries / déneigement

- Fossés, bois, fauchage, accès, emplacement poubelles, goudronnage, abris bus, arpentage

2. Bâtiments

- Aménagement, restauration, entretien

Nouveaux dossier et propositions de créations de commissions, notamment autour de :

- l'aménagement du Centre village (Etude Egis Aménagement) et le Café des Amis ; la Créto ; le FISAC : dossiers pouvant être repris par M. Le Maire, les Adjoints ? les conseillers volontaires ?

- La maison des anciens : dossiers pouvant être repris par M. Le Maire, Marie-Claire DUCRET, les conseillers volontaires
- Le clocher à bulbe (commission à construire à compter du 1<sup>er</sup> avril si le projet est confirmé) : travail autour de la communication, des festivités et de la pédagogie.
- Le projet de méthaniseur/ agriculture : réfléchir et être une « cellule » de vigilance sur la réalisation du projet : M. le Maire, Philippe GILLET + agriculteurs ?
- Salle des fêtes : Commission déjà constituée.

Les membres du conseil pensent qu'une réorganisation est intéressante mais qu'il ne faut pas non plus créer trop de commissions au risque de beaucoup mobiliser les conseillers.

Il s'agit de réfléchir sur les gros projets à programmer et d'organiser les commissions en fonction des projets retenus : Une discussion sur les priorités doit avant tout se tenir afin de pouvoir réorganiser les commissions « projets ».

Parallèlement les commissions travaillant les plus petits dossiers et l'organisation de la commune au quotidien continueront à présenter leurs avancées en conseil avec un accent tout particulier à mettre sur l'entretien notamment de l'école, la création d'abribus etc ....

### III – Clocher à bulbe.

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que s'est tenue une réunion concernant le projet du clocher à bulbe le lundi 09 janvier.

*Personnes conviées :*

*L'ensemble des membres du Conseil Municipal*

*Le Bureau de l'association « Un Clocher à Bulbe pour Saint-Paul »*

*Le Cabinet Birraud et Gallay ingénierie.*

Il présente au Conseil Municipal les contenus des échanges :

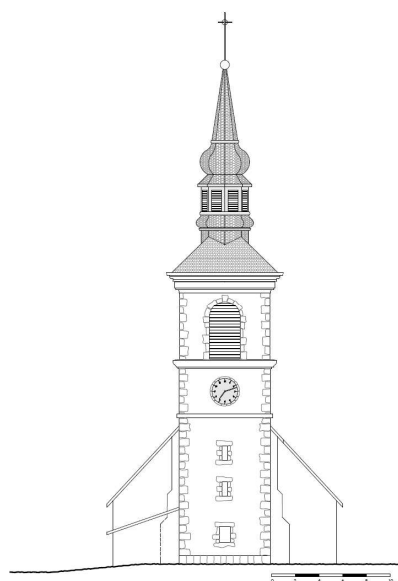
1 – Validation du dessin du clocher

2 dessins sont présentés avec :

1 bulbe de 4,18 m

1 bulbe de 4.88 m

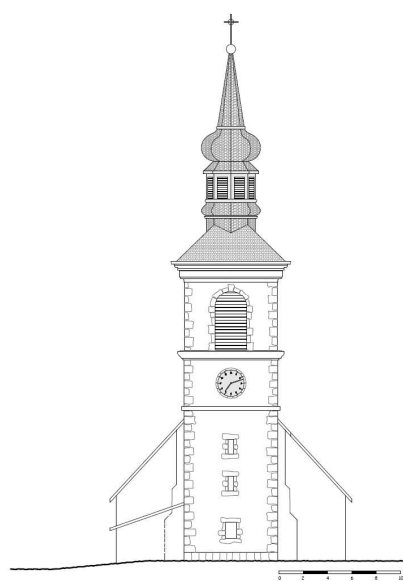
PROJET DE CONSTRUCTION DU CLOCHER A BULBE  
DE SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - 74 500 - HAUTE-SAVOIE -



- FACADE EST - (Variante C)

NOVEMBRE 2011  
Frédéric BIRKAUD Architecte, Pajolme d'Etat - BMAO/AF - Chef de file - 40 rue Dirlot - 74 500 SAINT-PAUL - Tél: 04/50/7525/04 - Fax: 04/50/74/62/99 - email: Birraudarch@wanadoo.fr

PROJET DE CONSTRUCTION DU CLOCHER A BULBE  
DE SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS - 74 500 - HAUTE-SAVOIE -



- FACADE EST - (Variante A)

NOVEMBRE 2011  
Frédéric BIRKAUD Architecte, Pajolme d'Etat - BMAO/AF - Chef de file - 40 rue Dirlot - 74 500 SAINT-PAUL - Tél: 04/50/7525/04 - Fax: 04/50/74/62/99 - email: Birraudarch@wanadoo.fr

Les participants à la réunion n'ayant pu statuer sur le choix du clocher – **4 voix** pour chaque dessin ;  
Il est demandé au Conseil Municipal de faire un choix.

## 2 - Présentation des travaux

Marché de conception et réalisation : l'entreprise choisie aura l'ensemble des lots à l'exception du lot concernant l'électricité.

Soit fourniture de :

Charpente – en sapin ou mélèze

Cuivrierie

Echafaudage

Levage / Grutage / Assemblage – poids 25 T et Hauteur du sommet de la flèche 45 m

Les participants ajoutent au projet 1 paratonnerre.

Matériaux :

- Cuivre : 2 versions à l'étude : étamé ou brut. Surface : 200 m<sup>2</sup> - 150 m<sup>2</sup> écaillé + 50 m<sup>2</sup> lisse
- Ardoise : suffisamment épaisse pour résister au gel. Surface : 125 m<sup>2</sup>

Lot éclairage : Compte tenu du dossier exceptionnel le Maire souhaite solliciter le SYANE pour qu'une étude gratuite puisse être réalisée.

Il est précisé que le lot éclairage constituera principalement un éclairage décoratif du clocher.

## 3 - Modalités du marché

Le marché sera passé sous forme de Marché à Procédure Adaptée (MAPA)

Lancement de la publicité aux entreprises lundi 16 janvier 2012 sur :

Le site de la commune

Le site mp74.fr

Le Dauphiné Libérée

Retour des offres par les entreprises : 15 mars 2012.

Résultats de l'analyse par le cabinet Birraud et commission d'appel d'offre pour attribution du marché à l'entreprise : **1<sup>er</sup> avril 2012.**

M. le Maire rappelle au Conseil qu'à cette date, et comme décidé, le projet sera alors définitivement lancé ou abandonné en fonction des prix proposés par les entreprises.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour le projet « variante C », 8 voix pour le projet « variante A » et 2 ABSTENTIONS :**

**VALIDE le choix du projet de clocher variante A**

**AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce à intervenir**

## **IV – Présentation des travaux de la commission « Salle des Fêtes ».**

Jean-François LACROIX, président de la commission salle des fêtes présente à l'ensemble du Conseil Municipal le gros travail d'inventaire, d'état des lieux et de projection d'utilisation des différents bâtiments et salles de la commune.

Ce travail a permis aux membres du Conseil de prendre la mesure des espaces existants et restant et pouvant être aménagés pour les projets portés par la commune.

L'objectif étant, avant de proposer la construction de nouveaux espaces, d'exploiter au mieux les lieux existants grâce à cet inventaire exhaustif reprenant :

- Les combles de la Mairie : chape à faire + aménagements
- Les combles de l'école : immense mais problème d'accès, de dalle

- Le Château de Blonay : chauffage, accessibilité
- La Maison des sœurs : accessibilité, configuration étroite, convention...
- L'ancien local des pompiers : toiture ?
- L'actuelle salle de musique : hauteur limitée, accessibilité

M. le Maire remercie la commission pour le travail effectué qui sera repris en fonction des priorités données par le conseil municipal pour les projets de prochaines années.

## V – Rapport des Commissions.

### 1. Commission Urbanisme

#### Proposition de la commission urbanisme : pour validation.

M. Jean-François LACROIX présente tout d'abord le nouveau décret en vigueur concernant la réforme des Déclarations Préalables.

*Décret n°2011-1771 du 5 décembre 2011 relatif aux formalités à accomplir pour les travaux sur constructions existantes (champ d'application du permis de construire et de la déclaration préalable).*

*Les changements :*

*1) Sont soumis à DP (au lieu de PC) les extensions entre 20 et 40m<sup>2</sup> de création de surface (shob) dans les zones U des PLU, sauf lorsque la surface totale de la construction dépasse le seuil d'obligation d'architecte.*

*2) Ne sont plus forcément soumis à PC, les travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment et de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur (ils seront soumis à DP si l'extension est de moins de 40m<sup>2</sup>, ou si l'on est dans le cas n°1).*

*NB : si le demandeur a déposé un PC alors qu'il aurait pu déposer une DP, et que le dossier a été enregistré en PC, il conviendra d'instruire en tant que PC.*

*Les nouvelles dispositions sont applicables pour les dossiers déposés à compter du 1er janvier 2012.*

Ce nouveau décret vient complexifier le travail de la commune sur les dossiers d'urbanisme. Le conseil a parallèlement réfléchi à la question du transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité vu le désengagement de l'Etat.

Le Conseil Municipal est unanime pour dire que tant qu'il y aura un adjoint compétent et investit dans ce domaine la commune pourra réaliser pour son compte ce type de changements mais qu'il faut qu'elle reste attentives aux évolutions de cette questions au niveau de la CCPE en précisant qu'elle pourrait être favorable à un tel regroupement.

Une information sur ce nouveau décret sera mise sur le site Internet de la commune dans la rubrique urbanisme.

Le président de la commission urbanisme expose ensuite les différentes demandes étudiées par la commission d'aménagement du territoire et urbanisme réunie le 12 décembre 2011 et 09 janvier 2012.

Le Conseil Municipal se prononce ainsi :

#### \* **PERMIS DE CONSTRUIRE**

*RICHARD Fabien et Marlène – CHEZ BOCHET*

**Objet** : Construction d'un chalet

**Décision favorable, sous réserve de pièces complémentaires**

*DIEVAL Philippe – POESE SUD*

**Objet** : Construction d'une maison

**En attente, demande de pièces complémentaires**

*DENAIIS Marie – LA BEUNAZ*

**Objet** : Construction d'une maison

**Défavorable, non-conforme aux orientations d'aménagement.**

#### \* **DECLARATIONS PREALABLES**

*ALDER Térésa – FRENAY*

**Objet** : Abri de jardin

**Décision favorable, sous réserve de pièces complémentaires**

*DESNOUVEAUX Christine – LYONNET*

**Objet** : Abri de jardin

**Décision favorable, sous réserve de pièces complémentaires.**

*COMMUNE – PLACE*

**Objet** : Division de parcelle

**Décision favorable**

*DOREMI Catherine – POESE*

**Objet** : Abri de jardin

**Décision favorable, convention avec la commune.**

*CONSORTS JACQUIER – CHAMP QUERBAY*

**Objet** : Division de parcelles

**Décision défavorable, non-conforme aux orientations d'aménagement**

*TOWNSHEND – PRAUBERT*

**Objet** : Multiples aménagements

**Décision favorable, sous réserve de pièces complémentaires**

*DELAJOUX Paul – PIERRE-GROSSE*

**Objet** : Construction d'un abri-Poulailler

**Décision favorable.**

## **2. Commission du personnel**

### **❖ Vœux du personnel :**

Les vœux seront organisés le vendredi 13 janvier à 15h45 en Salle du conseil.

Il est proposé au Conseil de présenter au personnel la possibilité pour la commune de recréer une Amicale du personnel à travers la Proposition d'adhésion au CNAS ou PASS74

Ces deux entités remplacent les amicales du personnel

Cotisation annuelle en 2 500 et 3 500 € pour la commune.

L'ensemble du Conseil est favorable au principe d'adhésion au CNAS 74 qui semble plus avantageux dans ses prestations.

Il est cependant demandé à ce :

- qu'un bilan d'utilisation de la prestation à hauteur de l'argent investi par la commune auprès du CNAS soit fait après 2 ans.
- Que les employés fassent un retour de satisfaction sur ce nouveau service au Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :**  
**VALIDE l'adhésion de la commune au CNAS**

### **3. Commission communication**

Le Président de la commission fait la présentation des projets en cours ou réalisés :

Il invite les membres du Conseil Municipal à faire leurs remarques sur le journal info 6 qui a été distribué à la fin du mois de décembre. Il rappelle que la commune s'adjoint les services de Mlle Isabelle MEZAILLES pour une participation à la rédaction du bulletin communal qui, prenant beaucoup de temps, ne pourrait être totalement écrit en « interne ».

Le Conseil Municipal salue le travail effectué.

Il précise que le journal info 7 devrait être publié en juin 2012 et demande aux conseillers de produire des textes impérativement : chacun devant se sentir impliqué dans cette opération. L'édition devrait être rédigée en mai pour une parution en juin

Il annonce le projet phare qui serait à mener par la commission en 2012 : un travail sur l'harmonisation et la mise en valeur de la signalisation tout d'abord des hameaux de Saint-Paul mais aussi des commerces.

Un échange a aussi lieu sur le travail mené par la DDT dans le cadre de l'ATESAT sur les panneaux de vitesses des véhicules, cependant le Président de la commission communication précise que cette harmonisation et cette réflexion seraient plutôt à mener en commission travaux.

## **VI – Affaires diverses**

### **1. Maison des anciens**

Monsieur le Maire et Marie-Claire DUCRET se sont rendus à Annecy dans le cadre d'un rendez-vous pris par le biais du Conseiller Général M. Pascal BEL, avec ces services.

Le projet de Saint-Paul d'une Maison des Anciens et non pas d'un EPAHD a retenu l'attention du CG74.

Lors de cette réunion il a été précisé que la commune pouvait faire 2 choix :

- Construction par un promoteur : l'avantage pour la commune est la liberté d'action et sa rapidité  
Le problème de cette formule se reporte sur les bénéficiaires des logements qui dans ce cas ne pourront bénéficier de l'APA car ce type de maisons sont non agréées et les locations risquent d'être plus élevées.
- Constructions de type MARPA – Odelia ; petites unités de vies. Ces constructions passent aussi souvent par des opérateurs d'HLM.  
Ces bâtiments sont agréés et permettent aux personnes de bénéficier de l'APA.

Le Conseil Général doit se positionner prochainement sur les aides qui seront attribuées en 2012.

Il s'est dit globalement favorable au projet de la commune.

Parallèlement, le service en charge de ce dossier fait une étude du nombre de prestations APA versées aux habitants sur la commune de Saint-Paul.

## 2. Points divers.

### **Achat d'un véhicule :**

Comme vu lors du Conseil Municipal l'achat d'un Kangoo a été réalisé et sera livré sous une dizaine de jours. M. le Maire remercie la réactivité de G. DUFOUR et DE P. GILLET dans ce dossier.

### **Accidents :**

Pierre Grosse dégât sur les panneaux avec fuite du responsable – Sans identification de ce dernier la commune se verra en obligation de payer la remise en état car l'assurance ne fonctionnera pas.

La Beunaz : A la suite d'un accident - dégât sur un candélabre qui doit être remplacé. Le responsable s'étant présenté en Mairie l'assurance prendra en charge les réparations.

### **La poste :**

Le Maire informe le Conseil des fermetures sans informations préalables de La Poste – les deux derniers jeudis.

Le fonctionnement de la commune s'en trouve ralenti. Les habitants ne sont pas informés et sont mécontents.

De plus, dans le cadre du fonctionnement l'attente est de plus en plus longue.

Le Conseil rappelle qu'il met à disposition ce local et accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire de faire une motion afin de faire part du mécontentement de la commune sur le fonctionnement de l'agence postale.

### **Rappel calendrier : Parmi les réunions programmées**

13/01 à 15h45 : vœux au personnel

13/01 à 18h30 : vœux Evian

13/01 à 19h00 : vœux Maxilly

14/01 à 18h : AG SOS Asie

14/01 à 18h30 : vœux Saint Gingolph

14/01 à 19h : vœux Champanges - M. VEZIN

15/01 à 15H00 : AFN

15/01 15h00 : vœux Vinzier

15/01 9h00 : vœux Thollon

18/01 à 16h00 : M. DUPEIX HLM

18/01 à 17h30 : réunion interne – Aménagement du Chef-Lieu (dossier Egis)

19/01 à 17h00 : tourisme BOULOGNE Alain

19/01 à 19h00 : vœux marin

20/01 à 10h30 : chez Bochet chemin du Nant

20/01 à 11h30 : Remblais Créto

20/01 à 14h00 : La Chaumière avec CCPE

26 ou 27/01 : Aménagement du Chef-Lieu avec le Cabinet Egis à confirmer

30/01 à 14h00 : APIEME

30/01 à 19h30 : commission urbanisme

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 16 février 2012 à 20h15.

La séance est close à 23H30.

Le Maire,

Bruno GILLET

**Les conseillers municipaux :**

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
BECHET Bertrand	
BESSON Nicole	
BLANC Isabelle	
CHEVALLAY André	
DELAJOUX René	
DIZIERE Marie-Noëlle	
DUCRET Marie-Claire	
DUFOUR Gilbert	
GILLET Philippe	
JACQUIER Jean-François	
KEO Sylvie	Excusée
LACROIX Jean-François	
MEUNIER Marc	Excusé
MICHOUD Max	
PAUTHIER Marie-Françoise	
PAUTHIER Vincent	
SERVOZ Roger	
VEZIN Gérard	